

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL Syndicat Mixte Centre Ardèche
Le jeudi 5 avril 2018 à 18h00 à St SAUVEUR DE MONTAGUT, Salle du Manoulier

Etaient présents :

ADRIEN Eliane, BERNARD Jean-Paul, BOULON Jean-Luc, CHAIZE Véronique, CHOSSON Jacky, COUTURIER Dominique, DUHOO Olivier, FAYARD Raymond, FOUTRY Jean-Marie, GEMO Michel, MALET TORRES Nathalie, MERCHAT Jacques, MOREL Brigitte, PRIEZ Patrick, SALLIER Alain, SERRE Denis, TAULEIGNE Marc, VALLON Jean-Paul, VEYREINC François, VILLEMAGNE Michel.

Jacques Merchat ouvre la séance. Le quorum est atteint, (20 présents, le minimum étant de 16 membres). Il rappelle la règle selon laquelle les suppléants désignés par les EPCI au SyMCA ne sont pas affectés nommément à un titulaire en particulier.

Jacques Merchat remercie Paul André, Trésorier Principal, de sa présence.

1. Arrivée cheffe de projet

Jacques Merchat présente Bénédicte Popin qui a pris ses fonctions ce mardi 3 avril en tant que Directrice et cheffe de projet SCoT.

Bénédicte POPIN précise son parcours : urbaniste de formation, elle a exercé différents postes au sein des services de l'Etat dans les domaines de l'aménagement des territoires (suivi des SCOT dans le Vaucluse, chargé de mission économie/foncier en Seine et Marne) et dans le domaine de l'habitat (financements des logements sociaux en Isère et suivi des Programmes Locaux de l'Habitat dans la Drôme).

2. Points d'avancement / actualités du SCoT

Jacques Merchat annonce la réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) à St Priest qui se tiendra vendredi 6 avril, pour présenter la première phase des travaux exécutés sur le SCoT (Diagnostic territorial et Etat Initial de l'Environnement), suite aux 4 réunions territoriales qui se sont tenues en mars.

Il y a eu une bonne participation à ces réunions avec une approche intéressante et des problématiques locales qui ressortent, mais un regret : le manque de représentation des communes du bassin de l'Ouvèze. Elles sont pourtant des partenaires incontournables. Les président(e)s des EPCI étaient présents ainsi que les directeurs et les responsables des pôles urbanisme.

Le premier objectif, est de bien faire comprendre le projet, de le remettre sur les rails, après une période de veille. L'arrivée de Bénédicte Popin va permettre de relancer le projet.

Aujourd'hui, il y a un besoin de propositions et d'actions, de définir une vision du territoire où chacun trouve sa place. Il faut également s'accorder avec les services de l'Etat qui accompagnent le projet et leur envoyer un message fort.

François Veyreinc précise que le diagnostic paraît parfois décalé, mais la notion de diagnostic pour un SCoT peut évoluer et il sera mis à jour tout au long de la procédure. Ces documents ne sont pas figés et vont s'enrichir au fur et à mesure.

Réunions territoriales. Présentation du Diagnostic et de l'EIE du SCoT sur le territoire

- 4 réunions territoriales de présentation à destination des élus et de leurs collaborateurs.
- Sur 4 secteurs : 2 sur la CAPCA (Dunière et Rompon) le 15 mars. 1 sur Lamastre et 1 sur le Cheylard le 22 mars.
- Présidées par J. Merchat et les Vice-présidents sur leur secteur (Nathalie Malet Torrès, Brigitte Morel, Jacky Chosson et François Veyreinc).
- Présentation technique par l'équipe du SCoT Valentin Rabier et Béatrice Frasson-Marin accompagnés de Katherine Broomberg du bureau d'étude Tercia.

- Participation : 40 communes représentées
 - 16 communes représentées sur 42 pour la CAPCA, 19 présents
 - 8 communes représentées sur 11 à Lamastre, 15 présents
 - 16 communes représentées sur 31 sur Le Cheylard, 30 présents.
- Objectif : faire partager le diagnostic et l'état initial de l'environnement (EIE), et l'amender.
 - Bonne participation, constructive. Des inquiétudes ont été exprimées. Des manques ont été pointés. Des précisions demandées.
 - Les EPCI font parvenir des compléments et des ajustements qui, à mesure, sont intégrés au diagnostic territorial. Rappel : le diagnostic est un élément du rapport de présentation qui est amendé tout au long de l'élaboration du SCoT.

Jacques Merchat précise que le SCoT a été retenu dans un appel à projet régional Auvergne Rhône Alpes.

Bénédicte Popin précise l'objet de cet appel à participation qui a pour objectif l'accompagnement des collectivités aux changements climatiques. La stratégie d'adaptation au changement climatique est encore peu abordée par les documents exposant les politiques locales et en particulier les SCoT. Si la majorité des rapports de présentation des SCoT traite de l'impact du changement climatique, peu de SCoT aborde la question par le biais de l'adaptation pour justifier des choix de développement retenus en l'intégrant au PADD. Sensibiliser le territoire au changement climatique en proposant de réfléchir à l'adaptation permettrait de ne plus aborder le sujet seulement comme une contrainte.

L'accompagnement proposé par AUREE permettra au SCoT Centre Ardèche : d'une part de compléter le diagnostic au regard de l'impact du changement climatique sur les enjeux soulevés dans l'EIE (points à approfondir au regard des données transmises, nouvelles études à produire le cas échéant), d'autre part de traduire des pistes de stratégie d'adaptation dans le cadre du PADD. Cet accompagnement permettra également de faire le lien entre le SCoT (document de planification) et les inter-communalités à travers leurs démarches respectives plus opérationnelles dans une réflexion supra-territoriale et de partage des enjeux,

Les prochaines étapes du projet de SCoT : les enjeux identifiés dans le diagnostic vont servir de base au projet de développement. Les élus du Bureau seront mobilisés mensuellement pour définir les objectifs et valider des orientations possibles. Les premières réunions thématiques porteront notamment sur la validation d'un scénario de développement démographique, la définition d'une armature territoriale support du développement, le nombre de logements, le paysage, etc. Sur certaines thématiques, l'équipe technique du SCoT s'appuiera sur des prestataires externes pour lesquels des conventions sont en cours : ADIL pour la démographie, le volet paysage avec le PNR, « Mosaïque » pour le volet SCoT énergie (7 jours dus au SyMCA). Pour la définition du projet, le diagnostic devra être approfondi, par exemple sur le foncier dédié à l'économie ou la réflexion sur un DAAC (document d'aménagement commercial). En parallèle des Bureaux, des réunions techniques seront également organisées avec les principaux PPA et autres partenaires selon les thématiques.

Le prochain Comité de Pilotage du SCOT aura lieu le 17 mai à 18h à la mairie des Ollières,

Pour rappel mise en ligne des comptes rendus : les comptes rendus des Comités syndicaux et des comités de pilotage SCoT sont mis en ligne sur le site internet www.scot-centreardeche.fr (accès public, pas besoin de code)

3. Délibérations

- Jacques Merchat passe au point financier de la séance : présentation du Compte Administratif 2017 et vote du budget 2018.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Approbation du compte de gestion 2017 du budget principal

Les membres du Comité Syndical :

- Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire du budget principal de l'exercice 2017 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du budget principal dressé par le Receveur, Monsieur Paul ANDRÉ, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017, après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Mr le Trésorier Général approuve le compte de Gestion présenté.

Il est procédé au vote :

Vote : 23 votes POUR (20 présents + 3 pouvoirs)

- Jacques Merchat présente le compte administratif 2017. Il attire l'attention sur le fait que le syndicat est en train de « manger le bas de laine » dont il disposait.

FONCTIONNEMENT

Le total des **dépenses** de fonctionnement de l'exercice s'élève à **600 507.09 €**

Le total des **recettes** de fonctionnement s'élève à **511 046.22 €** (hors excédent antérieur 2016 reporté : 361 006.10 €, somme des excédents du budget principal et du budget annexe 2016).

Le résultat de l'exercice 2017 présente **un excédent de fonctionnement de 271 547.23 €, dont 115 053 € d'engagement de recettes non perçues en 2017 (Sur ces 115 053 €, 89 970 € le sont au titre des recettes européennes « LEADER »)**

L'excédent de fonctionnement sera reporté au Budget principal 2018 au compte 002.

Globalement, le budget a été réalisé à hauteur de **68 %** en dépenses de fonctionnement et **57.9 %** en recettes de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice 2017 présente **un excédent d'investissement de 27 225.40 €.**

Un montant de 26 000 € sera reporté en restes à réaliser sur le budget 2018.

L'excédent en investissement sera reporté au Budget principal 2018 en investissement au compte 001.

- Jacques Merchat laisse soin au 1^{er} Vice-Président, Mr Jacky Chosson, de présenter la délibération qui approuve le compte administratif et s'absente.

Approbation du compte administratif 2017

Le Comité Syndical examine le compte administratif 2017 du Syndicat Mixte Centre Ardèche qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	600 507.09 €
Recettes	511 046.22 €
Résultat de l'exercice	- 89 460.87 €
Résultat antérieur reporté 2016	361 008.10 €
Résultat de clôture	271 547.23 €

<i>Investissement</i>	
Dépenses	26 266.22 €
Recettes	21 777.45 €
Résultat de l'exercice	-4 488.77 €
Résultat antérieur reporté 2016	31 714.17 €
Résultat de clôture	27 225.40 €

Restes à réaliser	26 000.00 €
Excédent de financement	1 225.40 €

Michel Villemagne revient sur les engagements qui ont été effectués sur le budget 2017 et qui affectent le résultat, évoqués en séance du 22 février dernier. Il souhaiterait être certain que ces recettes seront bien perçus sur cet exercice.

Alain Sallier répond que les sommes engagées sont principalement des recettes attendues sur le programme Leader. Il tient à repreciser qu'aucun porteur de projet, y compris le SyMCA, n'ont perçus à ce jour des financements Leader sur les dossiers en cours, bien que ces financements soient fléchés. Il s'agit d'un problème de gestion financière (OSIRIS) et de mise en place administrative. Ces sommes devraient être perçues d'ici l'été 2018. Elles seront de toute façon perçues, c'est une certitude, mais la situation actuelle est difficile.

Hors de la présence de Monsieur Jacques Merchat, Président, les membres du Comité Syndical approuvent le compte administratif 2017 du Syndicat Mixte Centre Ardèche.

Il est procédé au vote :

Vote : 23 votes POUR (20 présents + 3 pouvoirs)

- Jacques Merchat reprend la présidence de la séance et présente la délibération d'affectation des résultats

Affectation des résultats 2017 du Budget principal du Syndicat Mixte Centre Ardèche

Le Président expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

Les membres du Comité Syndical, réunis sous la présidence de Monsieur Merchat, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mr le Trésorier Général, et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Il est procédé au vote :

Vote : 23 votes POUR (20 présents + 3 pouvoirs)

BUDGET PRIMITIF 2018

- Jacques Merchat présente la note budgétaire

Comme présenté dans les orientations, et suite aux changements intervenus au sein du SyMCA depuis 2016 et notamment dus à l'arrêt des CDDRA, le SyMCA a pour compétence principale le portage du SCoT.

Le budget du SyMCA est alimenté, pour cet exercice, UNIQUEMENT par les cotisations des intercommunalités (84 communes). Aucune recette (Etat, Région, Département) n'est attendue.

En parallèle de la procédure SCoT, le SyMCA participe à la gouvernance politique du programme Leader Ardèche³, et à ce titre, continue à affecter une ligne de cotisation, pour le compte des EPCI.

Se rajoute, pour le premier semestre UNIQUEMENT, le portage du poste Initiative 26-07, dans l'attente du transfert de l'agent à la CAPCA, mutation prévue au 1^{er} juillet 2018.

Les recettes proviennent uniquement de l'appel à participation auprès des intercommunalités du territoire, hors recette INITIACTIVE 2607 pour le premier semestre.

Au vu de ces éléments, la part d'autofinancement restant à la charge des intercommunalités pour 2018 est de **4.30 € par habitant**, hors appel spécifique pour INITIACTIVE 26 07, se décomposant ainsi :

- 4.09 € au titre du SCoT et du fonctionnement de la structure
- 0.21 € au titre de Leader Ardèche³

Le budget 2018 proposé s'élève à 583 628.45 € en fonctionnement, équilibré en dépenses et en recettes.

APPEL A PARTICIPATION 2018

	CAPCA	VAL EYRIEUX	LAMASTRE	RHONE CRUSSOL
Volet SCoT : Animation et fonctionnement du SyMCA	4.09 €	4.09 €	4.09 €	
Leader Ardèche³	0.21 €	0.21 €	0.21 €	
TOTAL	4.30 €	4.30 €	4.30 €	
Plateforme Initiative Locale – 6 mois Appel spécifique	0.20 €	0.20 €	0.20 €	0.20 €

Pas de recette attendue des financeurs institutionnels au titre du SCoT (Etat, Région, Département).

Pour mémoire, Dotation Etat : 21 000 € en 2016 ; 19 850 € en 2017.

Un troisième versement sera effectif lors de la prise d'arrêt préfectoral, en fin de procédure d'élaboration du SCoT.

- Jacques Merchat présente la délibération pour le vote du budget 2018

Budget Primitif 2018 et participations intercommunales

En fonctionnement, ce budget 2018 s'élève à **583 628.45 €**.

En investissement, le budget 2018 s'élève à **66 132.20 €**.

Les participations intercommunales au fonctionnement du Syndicat mixte Centre Ardèche pour l'année 2018 sont prévues à hauteur de **4.30 € par habitant**, hors INITIACTIVE 07.

Le Président propose que l'appel général auprès des intercommunalités du territoire, à hauteur de 4.30 €, soit fractionné à part égale, avril et septembre 2018.

Le poste de la chargée de mission INITIACTIVE 26 07 fera l'objet d'un **appel spécifique à 0.20 € par habitant**, réparti sur le territoire du SyMCA, mais également élargi à la Communauté de Communes Rhône-Crussol par signature d'une convention. Cet appel couvre le premier semestre 2018.

L'appel pour le portage du poste INITIACTIVE 26 07 sera appelé en une seule fois au mois d'avril.

La base de la population prise en compte est la population municipale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2018 (INSEE)

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical :

- acceptent les propositions énoncées et votent le budget primitif au niveau du chapitre équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de **583 628.45 €** pour la section fonctionnement et à hauteur de **66 132.20 €** pour la section investissement.
- fixent les participations selon le détail ci-dessus, à savoir :

- **Fonctionnement du SyMCA / SCoT / LEADER à 4.30 € par habitant** pour l'ensemble des intercommunalités du Syndicat mixte Centre Ardèche, sur la base INSEE de la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2018 ; l'appel à participation sera fractionné à part égale, avril et septembre 2018 ;
- **Plateforme d'Initiative Locale à 0.20 € par habitant** pour l'ensemble des intercommunalités du Syndicat Mixte Centre Ardèche, ainsi que de la Communauté de communes de Rhône Crussol, sur la base INSEE de la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2018 ; l'appel à participation sera effectué en une seule fois, courant avril.

Echanges :

Nathalie Malet Torres souhaite attirer l'attention sur l'appel à 4.30 €. Si les charges exceptionnelles et recettes encore à percevoir étaient neutralisées, il faudrait 6.35 € par habitant pour fonctionner. On est encore loin du compte pour fonctionner. Il faut avoir à l'esprit que la mise en place d'un SCoT coûte à la collectivité. Le syndicat avait capitalisé dans les années précédentes, mais c'est important d'avoir à l'esprit que ce qui est demandé est encore inférieur à ce qu'on aura besoin pour assurer un fonctionnement.

Jacques Merchat confirme et appuie les propos de Nathalie Malet Torres. Tout cela a déjà été dit au moment du débat d'orientations budgétaires. L'appel est en deçà des besoins. Il est possible de fonctionner comme ça encore un peu, grâce aux provisions que l'on avait, aux recettes capitalisées. Le coût moyen d'un SCoT est en moyenne de l'ordre de 5€/hab., selon ses différentes caractéristiques (périmètre rural, urbain, etc.).

Le coût moyen d'un SCoT constaté au regard de caractéristiques comparables au Centre Ardèche (strate de population 60 à 80 000 hab., densité, étendue du territoire, etc.) est de l'ordre de 5.50 à 6 €/hab. sur 4 ou 5 ans ; s'agissant bien d'un coût moyen.

Jacky Chosson dit qu'il faut être très clair sur ce point, par rapport à la situation des intercommunalités. Au niveau des élus communautaires, c'est un peu compliqué à expliquer. Il faut être vigilant au niveau des intercommunalités pour expliquer l'appel qui pourrait passer de 4.30 .€ à 5 €. Ce sera difficile de passer à 6€

Brigitte Morel précise que l'appel peut monter fort en 2019 et puis 2020, mais que ce sera sur un temps court.

Jacques Merchat rappelle que les recettes budgétaires du SyMCA se limitent à présent à l'appel à participation des EPCI. Il y a un devoir de vigilance et il devient nécessaire de limiter au maximum les charges de fonctionnement. Des économies ont déjà été faites sur le copieur, le serveur. Mais pour porter le projet SCoT, les intercommunalités doivent accepter de mettre les moyens.

Michel Villemagne demande à ce que le budget soit présenté de manière pluriannuel qui permettrait d'avoir une visibilité sur les années à venir. Cette proposition pourrait être présentée à l'automne 2018 au moment du vote du budget prévisionnel.

Jacques Merchat revient sur le fait qu'il y ait un gros travail à faire en matière d'informations et de mobilisation. Il y a eu une période de veille, d'hésitations, de passage à vide. A présent, il faut être acteur de la politique d'aménagement, pour l'avenir, pour les jeunes.

Brigitte Morel précise qu'aujourd'hui se pose la question de : qu'est-ce qu'on fait de ce territoire ? C'est le PADD qui permettra de répondre à cette question.

François Veyreinc ajoute que, toute la réflexion en cours pour le SCoT Centre Ardèche, c'est une résistance à la tendance lourde qui est dans la concentration urbaine. Le véritable enjeu, c'est que la démarche choisie par le territoire tienne la route et soit acceptée par le préfet.

Bénédicte Popin confirme qu'il s'agit d'un outil de développement à réfléchir collectivement pour les 20 ans à venir. Le projet doit être cohérent, et les enjeux doivent être clairement définis.

Jean-Luc Boulon dit qu'il était présent à la réunion territoriale du Cheylard, le 15 mars. Il demande si le territoire aura des marges de manœuvre par rapport aux contraintes de l'Etat et exprime son inquiétude à ce sujet.

Bénédicte Popin confirme que les marges de manœuvre seront possibles. Il faut définir ce qui sera protégé et ce qui sera développé. Tout est question d'équilibre à trouver et de médiation.

Dominique Couturier ajoute que c'est une chance de pouvoir être acteur. Le territoire peut agir pour ne pas subir.

Jacques Merchat confirme qu'il faudra faire avec des contraintes, mais qu'aujourd'hui, il faut démonter certains préjugés.

Brigitte Morel précise que le périmètre SCOT est un vaste territoire, pas très relié, et qu'il faut un temps pour se l'approprier, tirer vers le plus, éviter les moins.

Véronique Chaize ajoute que ce vaste territoire, c'est aussi un atout pour réunir la diversité

Alain Sallier rappelle les acteurs de ce territoire ont déjà travaillé ensemble ; c'est un point positif, il y a une « habitude territoriale » qui rassemble des personnes autour de problématiques assez voisines. La force du SyMCA, c'est la connaissance du territoire ; il est possible de faire évoluer et affirmer, jouer le jeu pour que les autres ne décident pas à notre place.

Après ces échanges, Jacques Merchat fait voter la délibération budgétaire pour le budget 2018.

Il est procédé au vote :

Vote : 23 votes POUR (20 présents + 3 pouvoirs)

➤ Avant de clôturer la séance, Jacques Merchat indique qu'il reste à voter trois délibérations

Les deux premières portent sur la mission INITIACTIVE 26-07 afin de prolonger les conventions d'une part avec INITIACTIVE 26 07 et d'autre part, avec la Communauté de Communes Rhône-Crussol, afin que le SyMCA puisse porter le poste sur ce premier semestre 2018, comme inscrit budgétairement.

Avenant à la convention de partenariat avec Initiative 26 07, relative aux modalités de participation du Syndicat Mixte Centre Ardèche à la mise en œuvre de l'action d'Initiative 26 07 – Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

Le Président présente l'avenant à la convention de partenariat établie en 2017 relative aux modalités de participation du Syndicat Centre Ardèche à la mise en œuvre de l'action Initiative 26-07 pour le premier semestre 2018 et propose les modifications suivantes :

Les modifications portent sur les articles 2 et 5 de la convention (ci-joint annexée)

Article 2 : les moyens humains et matériels

Paragraphe modifié :

Initiative 26-07 s'engage à :

- verser au SyMCA, sur présentation d'une demande écrite et d'un titre, une participation financière d'un montant de **9000 € pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018** correspondant au coût résiduel du poste de chargé de mission incluant les frais associés, non pris en compte par les intercommunalités adhérentes du SyMCA et par la Communauté de communes de Rhône-Crussol,
- verser cette participation au plus tard **avant le 30 septembre 2018,**

Article 5 : Durée de la convention et révision

Par voie d'avenant, la présente convention couvre la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical :

- Autorisent le Président à signer l'avenant à la convention avec Initiative 26-07 et en acceptent les termes pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018.

Les crédits sont portés au budget principal 2018.

Il est procédé au vote :

Vote : 23 votes POUR (20 présents + 3 pouvoirs)

Avenant à la convention de partenariat relative aux modalités de participation de la Communauté de Communes Rhône-Crussol au Syndicat Mixte Centre Ardèche pour la mise en œuvre de l'action d'Initiative 26 07 - Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

Le Président présente l'avenant à la convention de partenariat établie en 2017 relative aux modalités de participation du Syndicat Centre Ardèche à la mise en œuvre de l'action Initiative 26 07 pour le premier semestre 2018 et propose les modifications suivantes :

Les modifications portent sur les articles 2 et 3 de la convention (ci-joint annexée)

Article 2 : les moyens humains et matériels

Paragraphe modifié :

La Communauté de communes Rhône-Crussol s'engage à :

- verser au SyMCA sur présentation d'une facture et d'un mandat administratif une participation financière maximale d'un montant de **6 690.20 €** pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 correspondant au coût résiduel du poste de chargé de mission, non pris en compte par la participation versée par l'association Initiative 26 07 au SyMCA (fonds FSE et régionaux) et les intercommunalités adhérentes du SyMCA
- verser cette participation au plus tard **avant le 30 septembre 2018,**

Article 3 : Durée de la convention et révision

Par voie d'avenant, la présente convention couvre la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical :

- Autorisent le Président à signer l'avenant à la convention avec la Communauté de communes Rhône-Crussol et en acceptent les termes pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018.

Les crédits sont portés au budget principal 2018.

Il est procédé au vote :

Vote : 23 votes POUR (20 présents + 3 pouvoirs)

La dernière délibération porte sur le remboursement des frais de déplacement de Bénédicte Popin.

Déplacements de la Directrice/Cheffe de projet SCoT Ordre de mission permanent année 2018

En application du décret n°90-437 du 28 mai 1990 et des arrêtés ministériels du 20/09/2001, du 3/07/2006 modifié par arrêté ministériel du 26/08/2008, les frais de déplacements sont remboursés sur présentation de récapitulatifs. A cet effet un ordre de mission permanent peut leur être attribué.

Dans le cadre de sa mission, la Directrice/Cheffe de projet SCoT est amenée à se déplacer sur le territoire du Syndicat Mixte et sur le territoire national.

La personne concernée est Madame Bénédicte Popin, qui prend ses fonctions le 1^{er} avril 2018.

Le présent ordre de mission prend effet à sa date d'embauche et ce jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Président précise que ces missions nécessitent de laisser les véhicules en parking payant et propose aux membres du Comité Syndical de prendre en compte ces frais annexes.

La résidence administrative est à St Laurent du Pape.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président :

- À établir un ordre de mission permanent pour la Directrice/Cheffe de projet SCoT au titre de l'année 2018 ;
- À rembourser le coût des places de parking s'y rapportant ;
- À signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette action.

Les crédits seront portés au budget principal du SyMCA pour 2018.

Il est procédé au vote :

Vote : 23 votes POUR (20 présents + 3 pouvoirs)

Jacques Merchat remercie Mr André et l'ensemble des élus de leur présence et lève la séance à 20h.

La date du 5 juillet est évoquée pour le prochain Comité Syndical et reste à confirmer.